



**LES AVIS ET  
RAPPORTS**  
DU CESIER

## **Compte Administratif 2018**

Avis

Adopté en séance plénière du 13 juin 2019

Avis du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est

Présenté par :

**Jacques RIMEIZE**, Président,

**Jean-Paul NOLLET**, Vice-président,

**Andrée BUCHMANN**, Rapporteure,

au titre du pôle Finances et administration régionale.

**Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est  
a voté le présent avis à la majorité avec 1 voix contre.**

En préambule de son Avis sur le compte administratif (CA) pour l'année 2018, le CESER exprime son souhait d'obtenir davantage d'éléments quantitatifs et qualitatifs pour construire son analyse de l'action régionale. En effet, sur plusieurs thématiques et dispositifs les explications sont insuffisantes. À titre d'exemple, le CESER attend des précisions sur les taux d'exécution et/ou les actions en innovation et recherche, en enseignement supérieur, dans le domaine des formations sanitaires et sociales, sur le sport scolaire et les sports émergents, en développement économique.

Pour plus de lisibilité et de transparence de l'action publique, le CESER demande au Conseil régional d'annexer, sous forme d'une représentation graphique, la segmentation de la politique régionale en programmes, projets et actions. Il demande également un outil permettant une identification fine des dispositifs, notamment, dans le domaine du développement économique.

Avec le même objectif de lisibilité et de transparence, le CESER rappelle l'importance de réaliser l'évaluation de plusieurs dispositifs et demande à y être pleinement associé. Concernant, le programme « industrie du futur », une évaluation permettrait d'estimer les nouveaux besoins et les budgets qui seront nécessaires. Pour le dispositif « Lycée 4.0 », l'évaluation déjà prévue devrait inclure les aspects technique, pédagogique, financier, prévention santé, environnemental, mode de participation de la Région et devrait conditionner le démarrage de la troisième vague. Le CESER considère également que des évaluations sont à mener dans le champ des formations sanitaires et sociales ou bien encore de la politique jeunesse.

---

Le compte administratif pour l'année 2018 fait état d'un volume de recettes réelles de 2 775 M€ (hors revolving et reprise du résultat) en progression de 2% par rapport à l'année 2017 et d'un montant dépenses réelles de 2 774 M€ (hors revolving) en augmentation de 1,9% au regard de l'exercice 2017.

En recettes, l'année 2018 a été marquée par le remplacement de la Dotation Globale de Fonctionnement par une fraction régionale de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Ce remplacement est source de dynamisme car il permet une progression de 4,35 % par rapport à la DGF perçue en 2017. L'exercice 2018 est aussi le dernier au cours duquel la taxe sur les certificats d'immatriculation s'applique selon des taux différenciés dans les anciennes Régions.

En matière de dépenses, le CESER constate un taux de réalisation (budget hors revolving) plus important en fonctionnement (96,5%) qu'en investissement (91,7%).

### Finances et administration régionale

Le CESER constate que l'évolution des dépenses de fonctionnement, une fois retraitée<sup>1</sup>, respecte les engagements pris dans le cadre de la contractualisation avec l'État (+ 1,2% maximum). Il note le pilotage mis en place pour maîtriser l'évolution des dépenses mais il s'interroge également sur les choix stratégiques qui devront être opérés pour maintenir dans la durée le respect de l'engagement pris auprès de l'État.

---

<sup>1</sup> Des retraitements sont effectués pour comparer l'évolution des dépenses de fonctionnement sur la base d'un périmètre identique. Sont, par exemple, retraitées les dépenses liées aux fonds européens, aux transferts de compétences ou aux régularisations de comptabilisation.

Concernant les ratios fixés par la collectivité, la capacité de désendettement reste en deçà de l'objectif et l'endettement annuel net est de 0 € en 2018. Seul le taux d'épargne brute affiche une légère baisse car le rythme de progression des dépenses a été plus soutenu que celui des recettes. Le CESER souligne que les résultats obtenus sont globalement conformes aux objectifs.

Les dépenses de personnel représentent 316 M€ des dépenses de fonctionnement et sont en progression par rapport à l'exercice 2017. Le CESER regrette l'absence de données détaillées et surtout comparatives sur les caractéristiques et l'évolution des effectifs.

### Économie

Le CESER souligne que les résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Modernisation des PME » sont plutôt satisfaisants. Pour optimiser l'AMI, favoriser la compétitivité et l'intégration de nouveaux métiers dans les PME, le CESER préconise l'accompagnement et la création de nouveaux dispositifs qui font défaut dans le panel des aides aux entreprises, comme, par exemple, un nouveau dispositif sur le marketing de la relation client numérique. Concernant le programme « Industrie du futur », le nombre de diagnostics réalisés en 2018 est bien conforme aux objectifs du SRDEII. Le CESER considère qu'il serait utile de prévoir une seconde phase d'accompagnement technique des entreprises pour faciliter la mise en œuvre des solutions identifiées dans le diagnostic.

### Environnement

Le CESER s'inquiète et s'interroge sur les causes de la sous-consommation récurrente des crédits d'investissement sur la gestion et la prévention des inondations.

Sur la politique de l'énergie, 5 M€ de crédits pour la rénovation thermique des logements n'ont pas été consommés. Pour se mettre en cohérence avec les objectifs du SRADDET, le Conseil régional se doit de faire accélérer la mise en œuvre et la mobilisation des outils en lien avec l'ensemble des tiers-financeurs. Les crédits actuellement alloués par la Région et les autres acteurs ne sont pas à la hauteur des enjeux.

### Cohésion sociale

Le CESER souhaite connaître les raisons pour lesquelles 24% des crédits initialement fléchés pour la jeunesse n'ont pas été utilisés en 2018 et souhaite connaître le devenir de ces crédits non engagés. Compte tenu des enjeux actuels sur le sujet et du fait que des associations ciblant leurs actions en faveur de la jeunesse ne sont plus soutenues (ex. les Foyers de jeunes travailleurs, Espace métiers ou encore les auto-écoles associatives), le CESER demande que les crédits consacrés à la jeunesse pour les années suivantes soient à minima maintenus et pleinement utilisés.

Parmi les dispositifs mis en place, le CESER soutient particulièrement l'action intitulée « Le mois de l'autre ».

Le CESER remarque avec satisfaction que le Conseil régional accompagne les diverses composantes de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

### Le CESER :

- attend des précisions sur les taux d'exécution et/ou les actions en innovation et recherche, en enseignement supérieur, dans le domaine des formations sanitaires et sociales, sur le sport scolaire et les sports émergents, en développement économique ;
- demande au Conseil régional d'annexer, sous forme d'une représentation graphique, la segmentation de la politique régionale en programmes, projets et actions ;
- demande, au Conseil régional, un outil permettant une identification fine des dispositifs, notamment, dans le domaine du développement économique ;
- rappelle l'importance de réaliser l'évaluation de plusieurs dispositifs et demande à y être pleinement associé ;
- s'interroge sur les choix stratégiques qui devront être opérés pour maintenir dans la durée le respect de l'engagement pris auprès de l'État (plafond de + 1,2% d'évolution des dépenses de fonctionnement) ;
- regrette l'absence de données détaillées et surtout comparatives sur les caractéristiques et l'évolution des effectifs ;
- préconise l'accompagnement et la création de nouveaux dispositifs qui font défaut dans le panel des aides aux entreprises, comme, par exemple, un nouveau dispositif sur le marketing de la relation client numérique ;
- considère qu'il serait utile de prévoir une seconde phase d'accompagnement technique des entreprises pour faciliter la mise en œuvre des solutions identifiées dans le diagnostic ;
- s'inquiète et s'interroge sur les causes de la sous-consommation récurrente des crédits d'investissement sur la gestion et la prévention des inondations ;
- souhaite connaître les raisons pour lesquelles 24% des crédits initialement fléchés pour la jeunesse n'ont pas été utilisés en 2018 et souhaite connaître le devenir de ces crédits non engagés ;
- soutient particulièrement l'action intitulée « Le mois de l'autre » ;
- remarque avec satisfaction que le Conseil régional accompagne les diverses composantes de l'Économie Sociale et Solidaire.



Retrouvez toutes les infos du  
CESER Grand Est sur internet :  
[www.ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

---

### Suivez-nous

sur les réseaux sociaux pour ne  
rien manquer de nos actualités :

 @cesergrandest

 @ceserge

#### Site de Châlons-en-Champagne

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél : 03 26 70 31 79

#### Site de Metz

1 Place Gabriel Hocquard - CS 81004 - 57036 Metz Cedex 01  
Tél : 03 87 33 60 26

#### Site de Strasbourg

1 Place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03 88 15 68 00